

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC

Réunion hybride : Madrid (NH Collection Eurobuilding) & Zoom
Mercredi 30 novembre 2022
09h30-16h30

Président : Iván López van der Veen
Vice-président.e.s : Vanya Vulperhost, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président du LDAC et ouverture de la réunion par la Secrétaire générale de la pêche (Espagne), Mme. Alicia Villauriz.

Le Président, M. Iván López et la première Vice-présidente, Mme. Vanya Vulperhost, présentent leurs excuses pour leur absence mais assistent virtuellement au Comité exécutif. C'est la raison pour laquelle le deuxième Vice-président, M. Juan Manuel Liria, préside la séance.

Le Secrétariat du LDAC indique que le quorum nécessaire à la prise de décisions est réuni car plus de 50 % des membres présents et représentés par procuration sont là. La liste des participants figure en **ANNEXE I** à la fin de ce procès-verbal.

Puis le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et à la Secrétaire générale de la pêche du Ministère espagnol de l'agriculture et de la pêche (MAPA), Mme. Alicia Villauriz, qui effectue le discours d'inauguration. Ce discours se trouve joint en **ANNEXE II** à ce procès-verbal.

Le Président du LDAC, M. Iván López, remercie le SGP pour son étroite collaboration avec le LDAC et le financement du MAPA, qui contribue au bon fonctionnement du Conseil consultatif. Il offre la collaboration du LDAC pour organiser tout événement contribuant à encourager la pêche responsable et durable dans les eaux internationales et à lutter contre la pêche INN (se faisant l'écho du rapport de la Cour des comptes européenne où l'Espagne est citée comme exemple de conformité), à l'occasion de la présidence espagnole de l'UE au cours du deuxième semestre de 2023.

La Secrétaire remercie le LDAC pour son soutien et insiste sur le fait que l'une des réussites de l'actuelle PCP est l'approche régionale et la solide participation des parties prenantes ou de tous les acteurs qui ont leur mot à dire en matière de gestion des pêches, et elle ajoute que le LDAC est un exemple notoire de bon fonctionnement. Elle conclut en affirmant que la Loi espagnole relative à la pêche, qui vient d'être approuvée, contribuera à améliorer la durabilité des océans et à une gestion halieutique responsable.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaires ni modifications.

3. Adoption du procès-verbal du dernier Comité Exécutif - Madrid/Zoom, le 18 mai 2022

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Exécutif, du 18 mai 2022, est approuvé.

4. Priorités de travail dans le domaine de la gouvernance internationale des océans.

a. Rapport de la DG MARE concernant l'agenda de gouvernance internationale des océans et priorités de travail sur la dimension extérieure de la PCP

Accords de partenariat pour une pêche durable avec les pays tiers (APPD)

La représentante de la CE, Mme. Marta Morén, résume brièvement la situation dans laquelle se trouvent les accords de pêche.

Océan Indien et Océan Pacifique

- **Kiribati** : le protocole a expiré en 2015, une éventuelle rénovation de l'accord est en cours de négociation mais beaucoup de points sont en attente. Des progrès sont attendus.
- **Îles Cook** : au début de 2023 aura lieu une commission mixte permettant d'analyser l'application du protocole.
- **Seychelles** : l'accord va bien, aucune incidence particulière à signaler.
- **Madagascar** : les négociations sont achevées, il reste maintenant à approuver le texte.
- **Île Maurice** : le protocole a été approuvé le 8 novembre 2022, et devrait prochainement être signé.

Au sujet de l'**Afrique Occidentale**, Mme. Morén souligne qu'il n'y a pas de grandes incidences concernant l'application des accords thoniers et les commissions mixtes se sont déroulées sans trop de complications.

- **Mauritanie** : Elle précise qu'aujourd'hui 30 novembre, la Commission mixte de Mauritanie doit se réunir, rencontre devrait déboucher sur l'approbation du plan de gestion pour les petits pélagiques. Et elle tient à souligner que l'avis du LDAC à ce sujet a été reçu¹, analysé et soumis à débat. Elle remercie le Conseil pour ce document, fourni en temps et en heure.
- **Guinée Bissau** : la commission mixte aura lieu en février 2023.
- **Maroc** : la commission mixte a eu lieu début novembre, des informations de la part d'ANACED ont été reçues en vue de la préparation de cette rencontre, notamment pour ce qui concerne la catégorie 6 (chalut démersal). Cette contribution a été citée et débattue lors de la réunion, mais la CE n'a depuis aucune nouvelle à cet égard. Le travail va se poursuivre sur les questions scientifiques. Tout document ou toute information que le LDAC pourrait envoyer à ce sujet sera bienvenu/e.

Processus de Gouvernance internationale des océans

Mme. Alessandra Lamotte, représentante de la CE, commence sa présentation en résumant l'état d'application du Communiqué conjoint de la Commission et du Haut Représentant de l'UE sur la Gouvernance internationale des océans : https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/publications/setting-course-sustainable-blue-planet-joint-communication-eus-international-ocean-governance-agenda_en

Elle précise que le Parlement européen a manifesté son soutien à ce communiqué conjoint révisé et adopté au mois d'octobre 2022, qui complète et met à jour celui adopté en 2016 ; il comprend un agenda et des considérations relatives au Pacte vert. Sans oublier que le Conseil prépare ses

¹ Avis du LDAC en prévision de la prochaine Commission mixte APPD UE-Mauritanie, incluant des recommandations au sujet de la proposition de plan de gestion des petits pélagiques pour la Mauritanie et les pêcheries démersales où des opérateurs communautaires sont impliqués https://ldac.eu/images/Final_Advice_Mauritania-West_Africa_25-11-2022.pdf

propres conclusions qui seront adoptées avant la fin de l'année. Par ailleurs, le Comité économique et social européen (CESE) rédigera un avis relatif à ce communiqué conjoint.

. En outre, diverses propositions de l'UE pour mettre à jour la Résolution annuelle de l'ONU en matière de pêche durable ont été recueillies, lors d'une consultation qui s'est déroulée du 7 au 15 novembre. Au sujet de la consultation officielle des parties de l'ANUSP, elle visait cette année à matérialiser les mesures de protection des écosystèmes marins vulnérables de la pêche de fond. Si en général l'ambiance est constructive, la Russie est le pays qui pose le plus d'obstructions. La représentante souligne que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une mesure de protection des Écosystèmes marins vulnérables, qui entrera en vigueur au mois de décembre.

Concernant la FAO, il convient de faire remarquer l'adoption au COFI des directives sur les transbordements et la création d'un nouveau sous-comité FAO sur la gestion des pêches.

Quant aux autres priorités pour 2023, elle précise que le travail portera sur la révision de l'Accord de New York de 1995 relatif aux stocks de poissons chevauchants et aux stocks de poissons grands migrateurs (ANUSP), dont la conférence est prévue pour le mois de mars.

Mme. Lamotte, pour la CE, ajoute que concernant la négociation du Traité de l'ONU sur la Biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BJN), la deuxième partie de la 5^e série de négociations aura lieu du 20 février au 3 mars 2023. Elle encourage le LDAC à contribuer et à envoyer un avis au plus tard pour le début de l'année de sorte à permettre à l'équipe de négociation de la DG MARE et de l'UE de l'inclure dans ses considérations et dans le mandat.

Eu égard à la COP15 sur la biodiversité, elle aura lieu à Montréal au mois de décembre.

Au sujet de la protection des fonds marins, et dans le droit-fil du Pacte vert européen, la CE croit que la suspension de toute activité minière en haute mer doit être prioritaire, et insiste sur le fait que ces activités devraient rester interdites tant qu'il n'y aura pas de preuves scientifiques qui montrent clairement qu'elles n'ont pas d'effets nocifs.

Par rapport au Règlement sur l'exploitation du milieu marin, elle précise que la CE a suivi de très près les débats de l'ISA, lors de la session du 27 octobre au 9 novembre à Kingston, soulignant une augmentation de la pression des ONG pour faire interdire la prospection minière sous-marine, que de plus en plus de pays soutiennent aussi. Cela n'empêche pas que les délégations désirent adopter le Règlement sur l'exploitation minière au plus vite, dans la lignée du mandat accordé par CONVEMAR. La date prévue d'adoption est juillet 2023, mais il pourrait y avoir du retard.

Une autre des priorités est le changement climatique et son impact sur les océans. Pour la Commission, il est important de connaître l'impact spécifique sur la pêche, comme le signale le rapport de l'IPCC qui cite la pêche et l'aquaculture à des chapitres spécifiques de deux de ses rapports.

Pour ce qui est de l'objectif de neutralité climatique, la priorité consiste à tenter de l'atteindre à l'horizon 2050 et à réduire les émissions de CO2 dans les activités maritimes.

De plus, la croissante coordination et le dialogue entre la DG MARE et la DG ENV ont été abordés dans le cadre CITES du fait de l'augmentation des espèces marines (en particulier les requins et les raies) figurant sur les listes et annexes des espèces menacées.

Enfin, la Conférence « Our Ocean » aura lieu au Panama les 2 et 3 mars 2023. La convocation pour l'envoi des déclarations et contributions a été lancée et restera ouverte jusqu'à la fin du mois de janvier.

b. Questions et réponses et échange d'opinions entre les participants

La représentante de la CE, répond aux questions des membres :

Mme. Anne-France Mattlet (Europêche Tuna Group) a posé une question au sujet du **Gabon**, et Mme. Morén indique que le pays a déposé une plainte à propos du reporting des captures, précisant que la flotte doit honorer ses obligations.

À la question de Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) sur la **Mauritanie**, elle répond qu'il y a eu une réunion préparatoire avec les états membres, mais que cela n'est pas spécifique au secteur. Elle souligne que l'avis du LDAC a été dûment pris en considération.

Sur l'évaluation des APPD, elle dit que le travail se poursuit et fait partie du rapport consacré à la Politique commune de la pêche, qui devrait être publié au cours du premier trimestre de l'année 2023. La CE a engagé un consultant pour se livrer à cette évaluation et analyser tous les documents disponibles. De fait, elle souligne que le rapport du consultant sera publié avant celui de la CE.

Par ailleurs, elle ajoute qu'en 2023 et 2024, auront lieu les évaluations ex post et ex ante de Guinée Bissau et Angola.

Puis M. José Ramón Fontán (ANEPAT) a indiqué que dans les accords de pêche les sociétés mixtes ou investissements public-privé sont prévus comme modalité de coopération avec les pays riverains, mais qu'il est très difficile de rivaliser avec des sociétés créées ou soutenues par les autorités de ces pays avec des pays comme la Chine ou la Turquie. Dans le cas des joint-ventures européennes, les exigences appliquées sont strictes, en termes de participation au capital, embarquement de l'équipage local du pays où la société est constituée, etc. Il ajoute que les règles ne sont pas respectées et que les autorités locales sont bien plus tolérantes envers d'autres pays, comme ceux cités précédemment. À son avis, ce qui fonctionnerait le mieux pour l'UE serait que les ressources financières de coopération soient destinées aux accords de pêche de sorte à pouvoir concurrencer d'autres pays.

Mme. Morén (CE) affirme prendre bonne note du commentaire de M. José Ramón Fontán et lui demande de le lui envoyer par écrit pour pouvoir le transmettre à d'autres unités compétentes en la matière, par exemple à celle chargée du contrôle et de la lutte contre la pêche INDNR.

Mme. Lamotte s'engage à faire passer à ses collègues des unités spécialisées les questions formulées par les membres sur la situation du Panama et de son carton jaune dans le cadre de la lutte contre la pêche INDNR, et sur les questions liées aux obligations de l'état de pavillon et du port en matière de contrôle et d'inspection des navires de pêche. Elle assure que la transparence est importante pour prévenir les infractions.

5. Présentation de l'outil de gestion virtuelle des pêches du CCEOS (Mo Mathies)

Mme. Mo Mathies, Secrétaire exécutive du Conseil consultatif des eaux occidentales et septentrionales (CCEOS), explique comment utiliser l'outil de gestion virtuelle des pêches². Elle explique que c'est un outil en ligne convivial, qui comprend une carte interactive intégrant visuellement les informations pertinentes sur les pêcheries des eaux de la région nord-occidentale de l'Europe, et notamment la législation relative aux mesures techniques, les zones de fermeture et les espaces réservés à la conservation, les autres usages marins partagés en mer (dont l'énergie éolienne et les moulins à vent offshore), sans oublier les informations sur les TAC et quotas des principales espèces commerciales. Elle précise aussi que l'outil sera mis à jour régulièrement. Le principal objectif est que les membres et partenaires du CCEOS et les capitaines de navires l'utilisent normalement, puisqu'il existe aussi la possibilité de télécharger les données hors ligne avant de partir en mer.

Ensuite les membres du LDAC effectuent leurs commentaires et posent leurs questions à Mme. Mathies, qui y répond. Elle précise que le projet a été déployé en deux étapes : une première étape qui a consisté en une « étude exploratoire » contenant les souhaits et les demandes d'information provenant des membres ; et une seconde étape qui était plus exactement la mise en marche de l'outil, avec les coûts de sa traduction de l'anglais vers le français et l'espagnol. Le budget global approximatif de ce projet a avoisiné les 65 000 euros. Quant aux données utilisées, la réalisation de cette carte a employé des sources d'information publique. Cependant si certains membres ont des demandes spécifiques ou des bases de données, elles peuvent aussi être utilisées et, si cela est faisable, le Conseil des eaux septentrionales verrait à y attribuer le budget de développement nécessaire.

ACTION :

Réfléchir sur la possibilité d'adapter cet outil aux exigences et besoins du LDAC.

6. Présentation de l'état des documents de travail et avis du LDAC :

POUR ADOPTION :

6.1. Projet d'avis LDAC sur la Chine (GT5)

M. Daniel Voces, vice-Président du GT5 et coordinateur du groupe de réflexion sur la Chine, explique que le document est le fruit de plusieurs réunions du groupe, et que le travail a été divisé entre les membres et présenté au groupe de travail 5.

Ensuite, il y a un projet de rédaction d'avis, où est expliqué point par point chaque aparté, et où des recommandations sont délivrées.

Après un échange d'avis entre les membres, il est convenu d'engager les **ACTIONS** suivantes :

- Distribuer entre les membres du Comité exécutif la version finale de l'avis sur l'activité de la flotte chinoise de pêche lointaine et ses cas documentés de pêche INDNR et abus

² Voir <https://acfishmap.eu/>

aux droits du travail et droits de l'homme, en accordant un délai d'au moins 8 jours pour effectuer des changements rédactionnels (non substantiels).

- Une fois le délai écoulé, le projet d'avis sera réputé adopté et il sera envoyé aux services de la DG MARE.

- La version finale qui sera distribuée contiendra les commentaires reçus au cours du processus engagé en mai 2022 et reflètera aussi les commentaires pertinents apportés par le GT2 du MAC dans l'optique de présenter un avis conjoint (si les membres en conviennent).

- Le document final sera parallèlement distribué aux membres du Comité exécutif du MAC pour prise en considération. Si le MAC ne parvient pas à un accord, le document sera envoyé en qualité d'avis du LDAC.

Enfin, M. Voces rappelle que le rapport d'enquête pour la commission de la pêche du Parlement européen concernant le rôle et l'impact de la Chine au niveau de la pêche et de l'aquaculture mondiales sera présenté prochainement. Cette étude constituera la base du rapport INI dont la publication est attendue prochainement.

6.2. Projet de lettre du LDAC concernant la présence de la DG MARE aux réunions du Conseil consultatif

Le Président, M. Iván López, conformément à l'action décidée et convenue au sein des Groupes de travail 1 et 2, présente le projet de lettre pour débat et approbation par le Comité exécutif.

L'**ACTION** suivante est approuvée :

- **Renvoyer le projet de lettre et laisser 8 jours de plus pour sa révision avant de l'envoyer à la DG MARE.**

POUR INFORMATION (DÉJÀ ADOPTÉS) :

6.3. Avis du LDAC sur la WCPFC (GT1)

L'[avis sur la WCPFC](#) (GT1) a été envoyé à la DG MARE le 23 novembre 2022.

6.4. Avis du LDAC sur la Mauritanie / l'Afrique Occidentale (GT4)

L'[avis sur la Mauritanie / l'Afrique Occidentale](#) (GT4) a été envoyé à la DG MARE le 25 novembre 2022.

POUR INFORMATION (en cours de rédaction)

6.5. Projet d'avis du LDAC sur le Traité BJN (GT5)

Le coordinateur du Groupe de réflexion (GdR), M. Jacopo Pasqueiro (EBCD) explique que le programme de travail se base sur la mise à jour du projet d'avis consacré au Traité BJN. Les membres du GdR ont été consultés et une réunion a eu lieu le 21 novembre dernier pour réviser les Termes de référence, actualiser le contenu du document et recueillir les commentaires des membres. S'agissant d'un document très technique, il a été décidé d'accorder plus de temps aux membres pour la révision du texte. Le délai d'envoi a expiré hier, mais il souligne que si quelqu'un souhaite apporter une contribution il peut l'envoyer dès à présent car une nouvelle réunion est prévue, probablement pour la fin du mois de décembre, dans la mesure où les prochaines négociations auront lieu début 2023. C'est

pour cela que suite à cette rencontre du GdR, le projet d'avis devrait pouvoir être approuvé par le Comité exécutif à travers la procédure écrite au mois de janvier.

ACTION :

- **Convoquer le GdR pour la mi/fin décembre afin de réviser le projet d'avis mis à jour.**

6.6. Projet d'avis concernant le Maroc (GT5)

Le coordinateur du Groupe de réflexion, M. Raúl García, annonce que le groupe s'est réuni le 7 novembre avec les représentants des différents secteurs. Cela dit certains points du projet d'avis doivent être complétés (conditions de travail, conditions sociales, gestion halieutique, gouvernance et transparence, difficultés rencontrées dans l'accord en termes d'accès, ...).

ACTION :

- **Poursuivre le travail sur le projet d'avis afin de le faire adopter en 2023.**

- **Le secrétariat du LDAC étudiera la possibilité d'organiser un événement parallèle dans le cadre du salon HALIEUTIS prévu à Agadir au mois de février 2023.**

7. Rapports de travail :

7.1. Actions accordées au sein des GT1, GT2, GT4 et GT5

Les actions n'ont pas été résumées par manque de temps mais elles seront distribuées par écrit.

7.2. Activités achevées au premier semestre de l'exercice 16 du LDAC (1er juin - 30 novembre 2022)

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) explique que les activités prévues pour le premier semestre de l'exercice 16 (1er juin - 30 novembre) ont été réalisées. Ce sont les suivantes :

- Avis sur la réunion annuelle ICCAT 2022 (GT1)
- Avis sur la réunion annuelle NAFO 2022 (GT2)
- Avis en prévision de la prochaine Commission mixte APPD UE-Mauritanie, incluant des recommandations au sujet de la proposition de plan de gestion des petits pélagiques pour la Mauritanie et les pêcheries démersales où des opérateurs communautaires sont impliqués (GT4).
- Projet d'avis sur les activités de la flotte chinoise de pêche lointaine dans le monde : implications pour la gouvernance halieutique (GT5) (présenté aujourd'hui et qui sera approuvé au cours des prochaines semaines).
- Avis pour la réunion annuelle WCPFC 2022 (GT1)
- Organisation des Groupes de travail 1, 2, 4 et 5 du mois d'octobre 2022.

Ensuite, il précise les réunions tenues et qui peuvent être consultées sous forme de présentation spécifique en cliquant sur le lien suivant :

https://ldac.eu/images/Draft_LDAC_Presentation_ExCom_30.11.2022.pdf

M. Alexandre Rodríguez (LDAC) remercie chaleureusement l'équipe du Secrétariat du LDAC pour le travail effectué en son absence. L'équipe a été dirigée par Mme. Manuela Iglesias, et

deux consultants, M. Benoît Guérin et Mme. Caroline Mangalo, ont été embauchés pour pouvoir atteindre les objectifs prévus dans le programme annuel de travail.

Mme. Manuela Iglesias se joint à Alex pour remercier les consultants, et propose de **leur envoyer une lettre de remerciements. La proposition est approuvée.**

7.3. Calendrier provisoire des réunions LDAC (1er décembre 2022 - 30 mai 2023).

Le calendrier provisoire des réunions est à la disposition de tous les membres, qui peuvent consulter la présentation spécifique en cliquant sur ce lien :

https://ldac.eu/images/Draft_LDAC_Presentation_ExCom_30.11.2022.pdf

Ensuite, M. Ignacio Fresco (OCEANA) propose d'ajouter un point de travail pour la deuxième partie de l'année, qui a été suggéré à la dernière rencontre Inter-CC, puisque la DG Vitcheva a exprimé son intérêt pour la réception d'un document du LDAC sur la transparence dans les APPD et les possibilités d'amélioration des données exigées par le Règlement SMEFF.

ACTION :

- **Recueillir les informations nécessaires issues des avis préalables et rédiger un projet de réponse à l'intention de Mme. Vitcheva, OCEANA se proposant de coordonner le travail avec le Secrétariat.**

7.4. Mise à jour du [Code de conduite pour les réunions virtuelles](#)

Ce point n'a pas été traité par manque de temps.

8. État des partenariats et des collaborations :

8.1. FAO :

- **Présentation : « Cartographie des accords d'accès à la pêche en haute mer »**

Le représentant de la FAO, M. Liam Campling, effectue une présentation qui peut être consultée en cliquant sur le lien :

https://ldac.eu/images/Presentation_Mapping_D_W_Fisheries_Access_Arrangements_FAOstudy.pdf

- **Informations concernant la participation du LDAC à la « Première consultation virtuelle - Responsabilité sociale : Pêche industrielle » en vue de la rédaction du Guide de la FAO sur la responsabilité sociale sur les chaînes de valeur de la pêche et l'aquaculture (28 novembre 2022)**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, résume la réunion FAO du 28 novembre dernier. L'idée consiste à consacrer un volet des Guides de la FAO à la responsabilité sociale dans la pêche industrielle, qui devrait être prêt pour le prochain COFI.

L'objet de cette réunion était de recueillir des idées et des informations pour commencer à développer ce travail, car après la dernière rencontre du COFI, la FAO jouit d'un mandat spécifique de développement de ces guides et de leurs différentes annexes.

ACTION : De nouvelles réunions sont prévues, et si le Secrétaire ou un membre du Conseil consultatif y assiste au nom du LDAC, ils en informeront dûment tous les membres.

8.2. COMHAFAT : Réunion annuelle de coordination et organisation d'un événement parallèle au salon HALIEUTIS (février 2023)

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, annonce que la réunion annuelle de coordination entre le LDAC et la COMHAFAT aura bien lieu en 2023. Dès que la date et l'ordre du jour auront été fixés, il en informera les membres.

Par rapport à la possibilité d'organiser un événement parallèle au Salon HALIEUTIS (février 2023), le LDAC a envoyé une demande d'autorisation à la CE en ce sens, la DG MARE y ayant répondu favorablement à condition que le LDAC prenne en charge les aspects financiers et organisationnels.

Le but de cet événement sera de partager des opinions techniques sur la manière de consolider la collaboration entre l'UE et le Royaume du Maroc en matière de gestion des pêches et au sujet de questions transversales comprenant : l'application effective du protocole d'accord, la sécurité au travail et la sécurité maritime en mer, la gouvernance internationale des océans, la transparence des activités de pêche ou encore la lutte contre la pêche INN.

ACTION : il est convenu de tenir les membres informés de toute nouveauté à cet égard.

8.3. AFRIFISH-Net : Projet de proposition de Protocole d'accord (MoU)

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) explique que l'idée est d'avoir un Protocole d'accord (MoU pour les sigles en anglais) similaire à celui qui existe déjà avec la COMHAFAT, afin de définir un cadre de coopération qui facilitera la collaboration entre les deux parties. Elle précise que dans ce document, les questions d'intérêt commun sur lesquels un travail conjoint peut être déployé seront exposées : promotion de la transparence, durabilité environnementale et sociale, formation...

Le projet de protocole a été distribué entre tous les membres et peut être consulté en cliquant sur le lien suivant :

[https://ldac.eu/images/i/EN_MoU_LDAC_AFRIFISH_2023_sin_nombre .pdf](https://ldac.eu/images/i/EN_MoU_LDAC_AFRIFISH_2023_sin_nombre.pdf)

Ensuite le Secrétaire d'AFRIFISH-Net, M. Namadhoa Okeloh remercie le LDAC de son intérêt pour une collaboration avec AFRIFISH-Net, et il souligne la volonté de son organisation de commencer à travailler sur des questions d'intérêt commun sans plus attendre.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- Refaire passer le Protocole d'accord qui unira le LDAC et AFRIFISH à tous les membres pour qu'ils puissent y apporter leurs commentaires dans un délai de 8 jours. À défaut de recevoir ces réactions, le protocole sera réputé approuvé et le document à signer par les deux organisations sera préparé.

8.4- Africa-Europe Foundation : Proposition de lettre de collaboration

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) présente le projet de lettre qui a été diffusé auprès des membres du LDAC, demandant la collaboration de la fondation Africa-Europe.

L'objet de cette lettre est de demander la participation du LDAC à la création récente d'un Groupe stratégique UE-Afrique en matière de gouvernance des océans, et qui viserait à encourager une coopération plus étroite entre l'Afrique et l'Europe sur des questions liées aux océans, en mettant à profit et en complétant les initiatives et projets en cours.

Le projet de lettre présenté montre déjà l'intérêt et la disponibilité du LDAC pour faire partie du groupe en question.

ACTION :

- Envoyer la carte à Africa-Europe Foundation.

9. Séminaire LDAC sur les entreprises de pêche ayant des investissements dans les pays tiers : approbation de la feuille de route

Le Président du LDAC, M. Iván López, indique que le Comité de pilotage s'est réuni à deux reprises (29 septembre et 19 octobre 2022) et il détaille ensuite le projet de feuille de route actualisé ainsi que les commentaires reçus.

Après débat, l'**ACTION** suivante est convenue :

- Il faudra continuer à progresser sur la question, et dès qu'il y aura des nouveautés une nouvelle réunion du Comité de pilotage sera convoquée.

10. Informations concernant le travail Inter-CC (Secrétariat)

10.1. Rapport résumé de la réunion de coordination Inter-CC tenue le 17 novembre 2022 entre les Conseils consultatifs et la DG MARE.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique que l'un des points positifs est que la CE se réunit plus souvent avec les CC pour améliorer la coordination.

Au plan technique, il souligne que la CE tend à regrouper les questions horizontales et les grands plans stratégiques dans les réunions Inter-CC. Actuellement le nombre de participants a augmenté à dix personnes qui agissent comme représentantes de chaque CC, mais l'idée est que cela ne soit pas une excuse ou un empêchement pour ne proposer que des questions pertinentes dans le cadre de ce forum et éviter ainsi l'assistance ou la participation aux réunions des groupes de travail de chaque Conseil consultatif.

En outre, il est attendu de la CE qu'elle tienne plus compte des avis des CC de manière plus précise, demande qui a été faite depuis quelques temps déjà.

Les questions les plus intéressantes pour la DG MARE ont aussi été citées, à savoir : organisation commune des marchés, système alimentaire européen durable, initiative « Fishers for the future » et Année européenne des compétences sous son versant consacré à la transition numérique, pour améliorer la formation du secteur de la pêche et encourager ainsi la visibilité du rôle des pêcheurs dans la société, sans oublier les fameuses « courses bleues ». De plus, le travail du rapport annuel réalisé par le CSTEP, avec lequel le LDAC collabore chaque année, a été abordé.

Enfin, la mise en place des mesures concernant les fonds marins a été discutée, la CE exposant comment va s'articuler la consultation pour le futur avis commandité au CIEM en

vue réviser l'application du Règlement et d'améliorer la consultation avec les parties prenantes.

La prochaine réunion Inter-CC aura lieu au premier trimestre de 2023 (date à confirmer).

10.2. Priorités de travail conjoint entre les Conseils consultatifs sur les questions transversales pour 2023 : Révision de la PCP, Brexit, activité minière en eaux profondes, pêche illégale, etc.

Ce point a été éludé par manque de temps.

11. Autres questions. Clôture.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance. Il remercie les membres et les observateurs pour leur présence et leur collaboration, le Secrétariat du LDAC pour son travail d'organisation et de coordination logistique et documentaire, et l'équipe des interprètes pour leur excellent travail.

La séance est levée.

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES
30 novembre 2022 - Madrid / Vidéoconférence

MEMBRES PRÉSENTS EN PERSONNE

1. Juan Manuel Liria. CEPESCA
2. Raúl García. WWF
3. Daniel Voces. EUROPÊCHE
4. Andrea Albertazzi. ETF
5. Juan Manuel Trujillo. ETF
6. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
7. Rocío Béjar. CEPESCA
8. Javier Garat. CEPESCA
9. Anne-France Mattlet. ORTHONGEL/Europêche
10. Ignacio Fresco. OCEANA
11. Alexandre Rodríguez. LDAC
12. Manuela Iglesias. LDAC

OBSERVATEURS (présents en personne)

13. Alicia Villauriz. Secrétariat général de la pêche (SGP). MAPA (Ministère espagnol de l'agriculture et de la pêche)
14. Manuel Pablos. SGP. MAPA
15. Mónica Corrales. SGP. MAPA
16. Amaia Silanes. SGP. MAPA

MEMBRES PRÉSENTS EN LIGNE

17. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
18. Edelmiro Ulloa. OPP3 / OPNAPA / ACEMIX
19. Ángela Cortina. OPNAPA
20. Iván López. AGARBA/CEPESCA
21. Christine Adams. Seas at Risk
22. Tim Heddema. Pelagic Freezer-trawler Association
23. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization
24. Einar Bergur Ingvarsson. ELDFA
25. Felicidad Fernández. AIPCE-CEP
26. Roberto Alonso. AIPCE-CEP
27. Luis Vicente. ADAPI
28. Sean O'Donoghue. KFO
29. Rosalie Tukker. EUROPECHE
30. Anertz Muniategui. ANABAC
31. Jacopo Pasqueiro. EBCD
32. Alessandra Lamotte. EBCD
33. Marc Ghiglia. CNPMEM

34. Jean-Christophe Vandeveld. PEW

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENT.E.S DES GT (en ligne)

35. Michel Goujon. ORTHONGEL

36. Vanya Vulperhorst. OCEANA

37. Xavier Leduc. UAPF

38. Julien Daudu. EJJ

39. Julio Morón. OPAGAC

OBSERVATEURS (présents en ligne)

40. Marcio Castro De Souza. FAO

41. Liam Campling. FAO

42. Mariana Toussaint. FAO

43. Marta Morén. DG MARE. B3

44. Alessandra Lamotte. DG MARE. B1.

45. Paola Ladisa. DG MARE. B3

46. Mo Mathies. NWWAC - CCEOS

47. José Ramón Fontán. ANEPAT

48. Okeloh W'Namadoa. AFRIFISH-Net

49. Yobana Bermúdez. CONXEMAR

50. José Beltrán. OPP Lugo

51. Carlos Lorenzo. SGP

52. Alberto Martín. MSC

53. Annina Burgin. MarInnLeg

54. Stephanie Czudaj. GIZ

55. Caroline Mangalo. BG Consulting